



Réf : 2018-129 /TG



Réunion d'informations et d'échanges sur le loup à LYON, le 7 mai 2018

Déclaration commune FNSEA JA FNO APCA FNB

La FNSEA, JA, la FNO, FNB et l'APCA tiennent à exprimer les positions suivantes au regard du Comité national loup relatif à l'application du Plan national loup 2018-2023 :

- Nous tenons à rappeler que nous nous opposons au Plan national loup tel qu'il a été publié en février 2018 et validé par l'Etat car il est en totale régression par rapport aux marges de manœuvre offertes jusqu'ici aux éleveurs pour réguler le loup. Surtout, il ne prend pas en compte les propositions formulées par le CAF loup pendant toute la phase de négociation dudit Plan.
- Nous réaffirmons notre objectif de « zéro attaque » sur les troupeaux dans la déclinaison concrète de ce plan et demandons à ce que les éleveurs disposent d'un droit de défense permanent, déconnecté des plafonds de prélèvement à fixer, afin de protéger leur troupeau comme leur a promis le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Nous nous opposons à toute gestion différenciée du loup car les troupeaux non protégeables paissent aussi bien dans les fronts de colonisation que dans les foyers d'attaques. En conséquence, la notion de « non protégeabilité » des troupeaux doit être définie de manière précise et objective à l'échelle nationale et valable sur tous les territoires (zones historiques, fronts de colonisation, cœur de parcs, etc.)
- Nous vous rappelons notre opposition à toute conditionnalité des indemnités des dégâts du loup sur les troupeaux. Nous attendons toujours une contre-expertise des services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à notre argumentation juridique de fin 2016 rejetant la qualification des indemnités des attaques des prédateurs en aides d'Etat.
- Nous souhaitons également que le débat relatif à l'hybridation chien/loup cesse par la mise en place d'une définition claire et précise des hybrides et une analyse génétique systématique en cas de prélèvement de loups, financée par le Ministre de la Transition écologique et solidaire, afin d'exclure des plafonds tous les hybrides recensés. Il va de soi que les indemnités reçues par les éleveurs pour les attaques dues aux hybrides ne doivent pas être remises en cause.

Ce Plan qui nous a donc été imposé présente un certain nombre de mesures dont la mise en œuvre reste floue pour les éleveurs. Nous souhaitons avoir une réponse aux questionnements que nous avons formulés dans un courrier du 20 avril 2018.

Nous pensons que tous ces préalables constituent des garanties indispensables pour aborder au mieux la mise en œuvre concrète du Plan national loup, dans des conditions prenant en compte la détresse des éleveurs et la nécessité de respecter enfin leur métier et leur rôle dans la société.